

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 365

23 février 2011

### SOMMAIRE

AnaCap Debt Opportunities No.1 S.à r.l. .....	17487	KEY Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l. ....	17501
Andrea S.A. ....	17496	Keyle Investments S.A. ....	17501
ANNA Real Estate 1 S.à r.l. ....	17497	Klick S.A. ....	17502
ANNA Real Estate 4 S.à r.l. ....	17496	Mullendriesch ....	17518
ANNA Real Estate GP S.à r.l. ....	17497	Niederlande Immo Beteiligungs III A.G. .....	17518
Bellivo S.A. ....	17512	NOC LUXEMBOURG Spf S.A. ....	17517
Bellivo S.à r.l. ....	17512	PGE Europe one S.A. ....	17508
BGV III Bielefeld S.à r.l. ....	17476	Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l. ..	17490
BGV III France Holding S.à r.l. ....	17477	Proim S.A. ....	17509
BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l. ....	17477	Propneu S.A. ....	17509
BGV III Stuttgart S.à r.l. ....	17477	Rainbow Finance S.A. ....	17510
Blondell S.à r.l. ....	17479	Raskar S.A. ....	17510
Brullon S.A. ....	17487	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l. .....	17519
Cabochon S.A. ....	17474	RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. ....	17520
Cabochon S.A., SPF ....	17474	Red Nova S.A. ....	17478
CDO SOL S.A. ....	17488	Regus Luxembourg S.A. ....	17510
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl .....	17488	Renault Retail Group Luxembourg S.A. .....	17479
Financière de Beaufort S.A. ....	17488	Renault Retail Group Luxembourg S.A. .....	17478
Fingesty S.A. ....	17489	RoBo-LUX ....	17509
Global Smart Solution S.A. ....	17489	Rooocas Holding S.à r.l. ....	17502
HC Investissements ESP S.à r.l. ....	17490	Salus S.A. ....	17512
HC Investissements (Europe) S.à r.l. ....	17489	Saputo Europe Holdings S.à r.l. ....	17479
HC Investissements IV S.à r.l. ....	17490	Sarita S.A. ....	17517
Jondoe Sàrl ....	17497	Schëinheitsatelier S. à r.l. ....	17479
KEY Germany Fliegerstrasse S.à r.l. ....	17498	Sciplay International S.à r.l. ....	17511
KEY Germany Freundallee S.à r.l. ....	17498	Sciplay (Luxembourg) S.à r.l. ....	17511
KEY Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l. .....	17498	S.P.A. Trans S.à r.l. ....	17511
KEY Germany Industrieweg S.à r.l. ....	17499	Springboard Acquisitions S.à r.l. ....	17519
KEY Germany MIX S.à r.l. ....	17499	Springboard Finance S.à r.l. ....	17520
KEY Germany Nikolaistrasse S.à r.l. ....	17499	Sustainable Development Fund, S.C.A., SI- CAR ....	17512
KEY Germany RESI S.à r.l. ....	17500		
KEY Germany RETAIL S.à r.l. ....	17500		
KEY Germany Schulterblatt S.à r.l. ....	17500		
KEY Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l. ....	17501		

**Cabochoch S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Cabochoch S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

L'an deux, mille dix, le dix-sept novembre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CABOCHON S.A., une société anonyme holding constituée et existante sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 septembre 1997, numéro 486, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.467.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2009, numéro 1129.

L'assemblée générale est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement de la dénomination de la société en "CABOCHON SA., SPF";

3. Modification de l'article 4 de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.;"

4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.;"

5. Modification de l'article 5 des statuts de la société par ajout du paragraphe suivant:

"Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivant:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- \* en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- \* en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété.

- Si les actions sont au porteur:

- \* par le manteau des actions à attribuer nu-proprétaire;
- \* par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.";

#### 6. Adaptation de l'article 18 aux décisions prises.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "CABOCHON S.A., SPF".

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 4, 5 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CABOCHON S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

**Art. 5. (nouveaux alinéas à rajouter à la fin de l'article).** "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivant:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- \* en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- \* en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

- Si les actions sont au porteur:

- \* par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire;
- \* par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier."

" **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. LAC/2010/51108. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010172473/147.

(100198977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

#### **BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.710.

#### *Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Christian BERGER a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Birgit AUKTOR, administrateur de sociétés, née à Mindelheim (Allemagne), le 9 avril 1971, demeurant professionnellement à D-81667 München, 17, Innere Wiener Str., a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 JAN. 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
BGV III Bielefeld S. à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2011008753/19.

(110008685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**BGV III France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.607.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Christian BERGER a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Birgit AUKTOR, administrateur de sociétés, née à Mindelheim (Allemagne), le 9 avril 1971, demeurant professionnellement à D-81667 München, 17, Innere Wiener Str., a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 JAN. 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
BGV III France Holding S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2011008754/19.

(110008692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.234.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 JAN. 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011008755/16.

(110008661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.462.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 JAN. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BGV III Stuttgart S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011008756/15.

(110008697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Red Nova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.387.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 janvier 2011 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

\* Madame Xenia Kotoula

\* Monsieur Jorge Pérez Lozano

\* Monsieur Robert Jan Schol

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2011.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

EURAUDIT S.à r.l., avec siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 42 889.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour la Société

Xenia Kotoula

Administrateur

Référence de publication: 2011008853/22.

(110008907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 02 novembre 2010 au siège de la société*

Il a été décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Olivier GENEREUX

- Monsieur Frédéric MAILLARD

- Monsieur Damien GIGNOUX

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2012;

L'Assemblée Générale décide de confirmer Monsieur Olivier GENEREUX à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

2. Il résulte également des prédictes résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société que la société ERNST & YOUNG a été révoquée de son poste de réviseur avec effet immédiat et procède à la nomination de la société DELOITTE S.A. immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895 et dont le siège social se situe au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, en qualité de réviseur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2012.

3. L'assemblée générale confirme que Monsieur Eric Guillon, Administrateur de la Société, est domicilié 103, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011008854/27.

(110008945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 8.269.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de d'Administration en date du 3 novembre 2010*

Il a été décidé ce qui suit:

Après délibération le Conseil d'Administration décide de nommer Eric Guillon, 103, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen, en qualité d'Administrateur-Délégué de la Société pour une durée arrivant à échéance avec son mandat d'Administrateur.

La Société est engagée par la signature de deux Administrateurs conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011008855/17.

(110008959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 182.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.846.

—  
Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 24 décembre 2010:

- acceptation de la démission de Madame Mariana Andrea Castineira en tant que gérant de Classe A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011; et

- nomination en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de Classe A de la Société pour une durée illimitée et avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> janvier 2011, Monsieur Thomas Kropelj, né le 24 mai 1973 à Vienne (Autriche), demeurant au 29, im Lücking, 46359 Heiden (Allemagne)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011008860/21.

(110008911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Schéinheetsatelier S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 115.528.

—  
Par la présente, je soussignée, Nathalie SCHONS, épouse Bach, donne ma démission en tant que gérant technique de la Sàrl Schéinhéetsatelier (B 1 1 5.528) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Nathalie SCHONS.

Référence de publication: 2011008861/10.

(110008477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Blondell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 157.693.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Haralambos G. DAVID, with professional address at 9 Fragoklissias, 15125 Maroussi, Athens, Greece
2. Mr Anastasios G. DAVID, with professional address at at 9 Fragoklissias, 15125 Maroussi, Athens, Greece
3. Mrs Nicola DAVID-PINEDO, residing at 12, Karkavitsa Street 15452 Paleo Psychico, Athens, Greece

all represented by Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, by virtue of three proxies hereto annexed.

The appeared parties are the holders of the founders' rights of the establishment BLONDELL ESTABLISHMENT, a company incorporated under the laws of Liechtenstein, with registered office in Aeulestrasse 5, FL- 9490 VADUZ, Principality of Liechtenstein, incorporated 30 June 1980 registered in the Principal Register of Liechtenstein called „Öffentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister) under number FL-0001.074.495-8 (hereafter referred to as “Establishment”).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The holders of the founders' rights confirm the resolutions taken by the owners of the founders' rights of the Establishment in Vaduz on 23 September 2010 who decided to transfer the seat from Vaduz, Liechtenstein, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Such transfer to the Grand-Duchy of Luxembourg by continuation without dissolution and the here following change of the legal form of the establishment into a limited liability company, has been approved by the “Grundbuch-und Öffentlichkeitsregisteramt von Liechtenstein” on 7 December 2010. A copy of the approval will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

The holders of the founders' rights decide to

- a) adopt the Luxembourg nationality,
- b) transfer the registered office of the company to Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg,
- c) continue the legal personality of the company in Luxembourg under the form of a limited liability company “société à responsabilité limitée” under the name of BLONDELL S.à.r.l.,
- d) amend the object of the company to read as follows:

“The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any company in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

It may manage its own real estate by acquisition, equipment, construction and letting in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose. “

*Third resolution*

The meeting decides to convert the corporate capital from Swiss Francs into Euros at an exchange rate CHF/EURO of ONE (1) SWISS FRANC for ZERO point SEVENTY-SEVEN Euros (0.77€) from THIRTY THOUSAND SWISS FRANCS (30,000.CHF) to TWENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED Euros (23,100.-€) and to fix the number of shares at THREE HUNDRED (300) with a nominal value of SEVENTY-SEVEN Euros (77.-€) each.

Consequently the corporate capital is set at TWENTYTHREE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (23,100.-€) divided into THREE HUNDRED (300) shares with a par value of SEVENTY-SEVEN Euros (77.-€) each.

*Fourth resolution*

These shares are allocated as follows:

- |   |            |
|---|------------|
| 1) Mr Haralambos G. DAVID, pre-named .....  | 100 shares |
| 2) Mr Anastasios G. DAVID, pre-named .....  | 100 shares |
| 3) Mrs Nicola DAVID-PINEDO, pre-named ..... | 100 shares |

*Fifth resolution*

As a consequence of the transformation of the company into a limited liability company “société à responsabilité limitée”, the mandates of the members of the former board of directors expire. By special vote, discharge is given to them in respect of their duties and functions until today.

It is hereby resolved to appoint as managers of the company for an undetermined duration:

- a) Mr Robert, Ryan RUDOLPH, lawyer, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH- 8002 Zurich.
- b) Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

*Sixth resolution*

The meeting RESOLVES to fully revise and restate the articles of incorporation and to adopt new articles of association of the Company subject to Luxembourg Law; these articles being followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The new articles of association shall read as follows:

**Title I. - Name, Registered Office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There exists a limited liability company “société à responsabilité limitée” governed by the present Articles and by the relevant laws.

The name of the Company is “BLONDELL S.à r.l.”.

**Art. 2.** The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager (s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company’s nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any company in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

It may manage its own real estate by acquisition, equipment, construction and letting in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited duration.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at TWENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (23,100.-€) divided into THREE HUNDRED (300) shares with a par value of SEVENTYSEVEN Euros (77.-€) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6.** The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company’s capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

**Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

### **Title III. - Management and Supervision**

**Art. 9.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board shall choose from among its members a chairman.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 10.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### **Title IV. - Shareholders' decisions and Shareholders' meetings**

**Art. 11.** The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

### **Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves**

**Art. 12.** The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

**Art. 13.** Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

#### **Title VI. - Winding up and Liquidation**

**Art. 14.** In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

**Art. 15.** The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

#### **Title VII. - General Dispositions**

**Art. 16.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

##### *Seventh resolution*

The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

##### *Particular dispositions*

The first fiscal year in Luxembourg shall begin today and shall expire on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Haralambos G. DAVID, résidant professionnellement au 9 Fragoklissias, 15125 Maroussi, Athènes, Grèce
2. Monsieur Anastasios G. DAVID, résidant professionnellement au 9 Fragoklissias, 15125 Maroussi, Athènes, Grèce
3. Madame Nicola DAVID-PINEDO, résidant au 12, Karkavitsa Street 15452 Paleo Psychico, Athènes, Grèce,  
tous représentés par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse en vertu de trois procurations ci-annexées.-

Les parties comparantes sont les détenteurs des droits de fondateurs de l'établissement «BLONDELL ESTABLISHMENT», une société de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à Aeulestrasse 5, FL- 9490 VADUZ, Principauté de Liechtenstein, constituée le 3 juin 1980, enregistrée au Liechtenstein dans le registre principal nommé «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister» sous le numéro FL-0001.074.495-8 ( ci-après nommée l'Etablissement).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les détenteurs des droits de fondateurs confirment les résolutions prises par les détenteurs des droits de fondateurs à Vaduz en date du 23 septembre 2010, qui ont décidé de transférer le siège de la société de Vaduz, Liechtenstein vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Ce transfert vers le Grand-Duché de Luxembourg par continuation sans dissolution et le changement ci-après de la forme juridique de l'établissement (Anstalt) dans une société à responsabilité limitée, a été approuvé par le «Grundbuch-und Öffentlichkeitsregisteramt von Liechtenstein» en date du 7 décembre 2010. Copie de cette approbation restera annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

Les détenteurs des droits de fondateurs décident

- a) d'adopter la nationalité luxembourgeoise,
- b) de transférer le siège social de la société à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg,
- c) de continuer la personnalité juridique de la société au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLONDELL S.à r.l.,
- d) de changer l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, le détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tous ou en partie, pour une prix jugé convenable par la Société, et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute entreprise ayant le même objet social; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, l'équipement, la construction et la location au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de Francs Suisses en Euros à un taux de change CHF/EURO de UN (l.-) Franc Suisse pour ZERO virgule SOIXANTE-DIX-SEPT Euros (0,77 €) de TRENTE MILLE FRANCS SUISSES (30.000,- CHF) à VINGT-TROIS MILLE CENT EUROS (23.100,-€) et de fixer le nombre de parts sociales à trois cents (300) avec une valeur nominale de SOIXANTE-DIX-SEPT Euros (77,-€) chacune.

En conséquence le capital social est fixé à VINGT-TROIS MILLE CENT EUROS (23.100.-€) divisé en trois cents (300) parts sociales avec une valeur nominale de SOIXANTE-DIX-SEPT Euros (77,-€) chacune.

*Quatrième résolution*

Ces parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

- 1) Monsieur Haralambos G. DAVID, prénommé, . . . . . 100 parts sociales
- 2) Monsieur Anastasios G. DAVID, prénommé . . . . . 100 parts sociales
- 3) Madame Nicola DAVID-PINEDO, prénommée, . . . . . 100 parts sociales

*Cinquième résolution*

Suite à la transformation de la société dans une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs sont échus. Par vote spécial, décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Robert Ryan RUDOLPH, avocat, avec adresse professionnelle à 29, Am Schanzengraben, CH- 8002 ZÜRICH,
- b) Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, avec adresse professionnelle à 21, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société et de procéder à une refonte complète des statuts et de déterminer les nouveaux statuts de la société en conformité à la législation luxembourgeoise, de les établir en langue anglaise suivis d'une traduction française. En cas de divergence entre l'anglais et le français, le texte anglais prévaudra.

Les nouveaux statuts auront la teneur suivante:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives. La dénomination de la société est «BLONDELL S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, le détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tous ou en partie, pour une prix jugé convenable par la Société, et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute entreprise ayant le même objet social; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, l'équipement, la construction et la location au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT-TROIS MILLE CENT EUROS (23.100.-€) divisé en trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de SOIXANTE-DIX SEPT EUROS (77.-€) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé. D'autre part, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

## **Titre III. - Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Les gérants peuvent être

révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil choisira un président parmi ses membres.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Un ou les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants. Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le président ou deux gérants. Toute transcription ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux gérants.

**Art. 10.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

#### **Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes aux termes de la loi.

Le bilan, compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

## **Titre VII. - Dispositions Générales**

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

### *Dispositions particulières*

Le premier exercice social fiscal au Luxembourg commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16572. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010175271/411.

(100202455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

### **AnaCap Debt Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.144.

### *Extrait de la résolution de l'associé unique du 12 novembre 2010*

L'Associé Unique met fin au mandat de Monsieur Gerard Flamion et décide de nommer en remplacement Monsieur Malcolm Lindsay Wilson, 4, rue d'Arlon, L- 8399 Windhof, Luxembourg comme gérant de la société à partir ce jour.

Pour copie conforme

Audrey Lewis

Référence de publication: 2011008910/13.

(110009397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

### **Brullon S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.502.

### **LIQUIDATION JUDICIAIRE**

### *Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés

commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme BRULLON S.A., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 6 juin 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Jonathan BURGER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011008917/20.

(110009860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**CDO SOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.837.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2010*

La liquidation de la société CDO SOL SA, en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 29 octobre 2010, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur, GESTOR Société Fiduciaire, L - 2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

GESTOR Société Fiduciaire  
Signature

Référence de publication: 2011008920/18.

(110010028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

—  
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la Société CGF Compagnie Générale de Finance S.à.r.l., avec effet au 31 Décembre 2010.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2011008921/12.

(110009485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Financière de Beaufort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.128.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010, LAC / 2010 / 59874.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011008932/19.

(110009859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Fingesty S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.841.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FINGESTY .A., dont le siège social à L-2163, Luxembourg, 39 avenue Monterey, a été dénoncé en date du 10 février 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011008934/21.

(110009861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements (Europe) S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle. Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de gérante de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011008943/16.

(110009587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Global Smart Solution S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.504.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GLOBAL SMART SOLUTION S.A., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 3 juin 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011008939/21.

(110009867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Investissements ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.732.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements ESP S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;

- de nommer Melle. Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet au 24 décembre 2010, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

*Gérant*

Référence de publication: 2011008944/16.

(110009585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Investissements IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements IV S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;

- de nommer Melle Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

*Gérant*

Référence de publication: 2011008945/16.

(110009580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.709.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of an Irish bank, with its registered office at 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.147813,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 December 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

### **Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The sole object of the Company is to act as a nominee in respect of the holding of assets belonging to undertakings for collective investment or other regulated entities that have entrusted the custody of these assets to a Luxembourg custodian bank, including a Luxembourg branch of a foreign bank acting as custodian.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its object.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## Title VII. - General provisions

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

### *Subscription and Payment*

The one hundred twenty five (125) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Claude NOESEN, born in Luxembourg on 19 October 1958, with professional address at 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg;

- Mr. Robert ARCHBOLD, born in Dublin (Ireland) on 14 July 1975, with professional address at 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg; and

- Mrs. Shona MAY, born in Aberdeen (Scotland) on 24 August 1973, with professional address at 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

## **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt du mois de décembre

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### A COMPARU:

ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of an Irish bank, with its registered office at 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.147813,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** Le seul objet de la Société est d'agir en tant que nommée en rapport avec la détention d'actifs appartenant à des organismes de placement collectif ou autres entités réglementées qui ont confié la garde de ces actifs à une banque

dépositaire luxembourgeoise, y inclus une succursale luxembourgeoise d'une banque étrangère agissant comme dépositaire

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## Titre III. - Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt cinq (125) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch, prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude NOESEN, né à Luxembourg le 19 octobre 1958, avec adresse professionnelle au 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg;
- Monsieur Robert ARCHBOLD, né à Dublin (Irlande) le 14 juillet 1975, avec adresse professionnelle au 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg; and
- Madame Shona MAY, née à Aberdeen (Ecosse) le 24 août 1973, avec adresse professionnelle au 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 46, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175613/308.

(100202905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Andrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 114.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 juin 2009*

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric MONCEAU / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011009515/14.

(110009868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a cédé une (1) part sociale de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à PEAKSIDE EUROPEAN HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 131.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 4 S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011009516/16.

(110009691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.644.

---

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a cédé une (1) part sociale de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à PEAKSIDE EUROPEAN HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 131.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate GP S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011009517/16.

(110009699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.645.

---

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a cédé une (1) part sociale de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à PEAKSIDE EUROPEAN HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 131.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 1 S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011009518/16.

(110009651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Jondoe Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 130.660.

---

*Extrait des résolutions circulaires des associés de la Société du 23 Novembre 2010*

En vertu des résolutions circulaires des actionnaires de la société datées du 23 Novembre 2010, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Ilaria Benucci de son poste de Gérant de la Société;
2. Acceptation de la démission de Claudine Schinker de son poste de Gérant de classe B de la Société;
3. Nomination de Marion Géniaux, née le 24 Janvier 1984 à Bordeaux, France, ayant pour adresse professionnelle ZI Bourmicht, 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, à la fonction de Gérant de Classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Nomination de Nachman Benchaya, né le 30 May 1980 à Aix les Bains, France, ayant pour adresse professionnelle 20 Yehuda Hanassi St., Modiin Ilit, Israel, à la fonction de Gérant de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Fabrice Coste - Gérant de classe A
- Marion Géniaux - Gérant de classe A
- Jack Green - Gérant de classe B
- Nachman Benchaya - Gérant de classe B

Bertrange, le 11 janvier 2011.

Fabrice Coste / Marion Géniaux.

Référence de publication: 2011009601/25.

(110009390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.897.

---

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009604/16.

(110009856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany Freundallee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 138.575,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.839.

---

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009605/16.

(110009847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 317.925,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.841.

---

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009606/16.

(110009846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany Industrieweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.895.

---

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009607/16.

(110009844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany MIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 586.250,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.840.

---

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009608/16.

(110009842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 268.050,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.842.

---

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009609/16.

(110009840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany RESI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 927.850,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.843.

—  
Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009610/16.

(110009839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**KEV Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 645.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.836.

—  
Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009611/16.

(110009837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**KEV Germany Schulterblatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.837.

—  
Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009612/16.

(110009838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.832.

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009613/16.

(110009832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**KEV Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.830.

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2011, l'associé unique a accepté la démission de Mr. Keith NOTMAN, avec adresse au 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011009614/16.

(110009833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Keyle Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 26 mai 2009*

Le 26 mai 2009, les Actionnaires de Keyle Investments SA. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer le renouvellement du mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet rétroactif au 8 décembre 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;
- de confirmer le renouvellement du mandat d'Administrateur de T.C.G. Gestion S.A., avec effet rétroactif au 8 décembre 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;
- de confirmer le renouvellement du mandat d'Administrateur de CMS Management Services S.A, avec effet rétroactif au 8 décembre 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

*Administrateur*

Fabrice Geimer

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2011009615/21.

(110010163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Klick S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.462.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l. déclare dénoncer avec effet au 17 janvier 2011 le siège de la société KLICK S.A. situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142462.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011009616/14.

(110010119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Roocas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.716.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**THERE APPEARED:**

Mr. Nazir Firozali SACOOR, residing in P-1600-001 Lisbon, rua Abranches Ferrão, n.º 6, 6.º B, (Portugal).

Such appearing person has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Roocas Holding S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at four hundred eighty-three thousand and nine hundred Euros (483,900.- EUR), represented by forty-eight thousand three hundred and ninety (48,390) share quotas of ten Euros (10.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who do not need to be partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The managers are of class A and B.

The Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one manager of class A, acting jointly with a manager B and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the forty-eight thousand three hundred and ninety (48,390) share quotas have been subscribed by the sole shareholder Mr. Nazir Firozali SACOOR, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by a contribution in kind of:

- 30,281 shares, representing 60.560% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY ACTIVE AND ANTI-AGING, S.A.", established and having its registered office in P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 3,750 share quotas, representing 75% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY WEB MARKETING, LDA", established and having its registered office in P-1600 209 Lisbon, rue Tomas da Fonseca, Torres de Lisboa (Portugal);

- 3,750 share quotas, representing 75% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY - MEDIACAO IMOBILIARIA LDA", established and having its registered office in P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 31,875 share quotas, representing 63.750% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY - RESORT MANAGEMENT LDA", established and having its registered office in P-1000 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal); and

- 35,625 shares, representing 71.25% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY - PROMOCAO IMOBILIARIA S.A.", established and having its registered office in P-8550 312 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal),

(together hereinafter referred to as the "Contributions").

#### *Evaluation of the contributions*

The Contributions are valued at least at four hundred eighty-three thousand and nine hundred Euros (483,900.- EUR), by virtue of the attached "reports and certificates" established by the directors or managers for each company the shares or share quotas of which have been contributed (the "Reports").

The Reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Effective implementation of the contribution*

The aforesaid subscriber Mr. Nazir Firozali SACOOR declares:

- that all the shares or share quotas are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares or share quotas;
- that such shares or share quotas are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in his quality as contributor, the sole owner of the shares or share quotas brought in;
- that all formalities shall be carried out in Portugal in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Nazir Firozali SACOOR, residing in P-1600-001 Lisbon, rua Abranches Ferrão, n.º 6, 6.º B, (Portugal), attributed to the class A managers;

- The public limited company “SOLERO S.A.”, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 90842, attributed to the class B managers;

The duration of their mandate is unlimited and the Company shall be bound validly by the signature of a class A managers together with a class B managers.

2) The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Nazir Firozali SACOOR, demeurant à P-1600-001 Lisbonne, rua Abranches Ferrão, n.º 6, 6.º B, (Portugal).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d’arrêter les statuts d’une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la “Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les “Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination “Roocas Holding S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège sociale peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cents euros (483.900,- EUR), représenté par quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix (48.390) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Les gérants sont de classe A et B.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A ensemble avec la signature d'au moins un gérant de classe B pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par l'un de ces moyens sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix (48.390) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Nazir Firozali SACOOR, préqualifié, et intégralement libérées par le souscripteur prredit par un apport en nature de:

- 30.281 actions, représentant 60,560% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY ACTIVE AND ANTI-AGING, S.A.", établie et ayant son siège social à P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 3.750 parts sociales, représentant 75% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY WEB MARKETING, LDA", établie et ayant son siège social à P-1600 209 Lisbonne, rue Tomas da Fonseca, Torres de Lisboa (Portugal);

- 3.750 parts sociales, représentant 75% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY - MEDIACAO IMOBILIARIA LDA", établie et ayant son siège social à P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 31.875 parts sociales, représentant 63,750% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY - RESORT MANAGEMENT LDA", établie et ayant son siège social à P-1000 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);  
et

- 35.625 actions, représentant 71,25% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY - PROMOCAO IMOBILIARIA S.A.", établie et ayant son siège social à P-8550 312 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal),

(ensemble ci-après désignées ci-après les "Apports")

#### *Evaluation des apports*

Les Apports sont estimés à au moins quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cents euros (483.900,- EUR), en vertu du "rapports et certificats" établies par les administrateurs ou gérants pour chacune des sociétés dont les actions ou parts sociales sont apportées (les "Rapports").

Les Rapports, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Le souscripteur prredit Monsieur Nazir Firozali SACOOR déclare:

- que toutes les actions ou parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions ou parts sociales;
- que lesdites actions ou parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des actions ou parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées au Portugal aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Nazir Firozali SACOOR, demeurant à P-1600-001 Lisbonne, rua Abranches Ferrão, n.º 6, 6.º B, (Portugal), en tant que gérant classe A;

- La société anonyme "SOLERO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90842, en tant que gérant classe B.

La durée de leur mandat est illimitée et la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A ensemble avec la signature d'un gérant de classe B.

2) L'adresse du siège social est établie à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. F. SACOOR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175642/328.

(100203038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

#### **PGE Europe one S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.124.

#### *Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011*

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008539/22.

(110009748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Proim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.691.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 janvier 2011*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011008552/18.

(110009787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Propneu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.612.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 11 janvier 2011 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PROPNEU S.A.*

Monsieur Stéphane FAVRE, né à Saint-Barthélemy, Canton de Vaud, Suisse, le 15 octobre 1963, demeurant à 35 rue Assakhaoui, Résidence El Ayat étage 5, Casablanca, Maroc, a été nommé administrateur de catégorie A de la société PROPNEU S.A. avec effet au 11 janvier 2011 jusqu'au 4 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROPNEU S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011008553/16.

(110010076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**RoBo-LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.816.

—  
Herr Dr. Wilfried Hauck hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der RoBo-LUX SICAV („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 31. Dezember 2010 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2011 wurde Herr Tobias Proß, Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11 - 13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. April 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Luxemburg.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Capus

Référence de publication: 2011008560/15.

(110009865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Rainbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 150.784.

---

**EXTRAIT**

En date du 07 janvier 2011, le Conseil d'administration coopte en qualité d'administrateur, Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur François Bourgon. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008561/16.

(110009535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Raskar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.109.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011*

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008562/22.

(110009675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Regus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.802.

Il est porté à la connaissance de tous que Mme Lynsay Blair a démissionné de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 14 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011008568/12.

(110009188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.960.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 11.11.2010*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société SCIPLAY (Luxembourg) S.à r.l. réuni le 11.11.2010 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de Madame Brigitte DENIS, née à Rossignol, Belgique, le 12 avril 1966, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, au poste de gérant SG.

2. Nomination de Monsieur Eyal Grumberg, né à Jérusalem, Israël, le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, Rue du Fort Bourbon, au poste de gérant PT.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2011008591/16.

(110009672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Sciplay International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.935.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 11.11.2010*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société SCIPLAY INTERNATIONAL S.à r.l. réuni le 11.11.2010 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de Madame Brigitte DENIS, née à Rossignol, Belgique, le 12 avril 1966, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, au poste de gérant SG.

2. Nomination de Monsieur Eyal Grumberg, né à Jérusalem, Israël, le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, Rue du Fort Bourbon, au poste de gérant PT.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2011008592/16.

(110009751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**S.P.A. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 65.978.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/274.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «S.P.A. Trans S.à r.l.», ayant son siège social à L- 6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck, constituée suivant acte notarié en date du 6 août 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 3 novembre 1998, numéro 300. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 28 août 2007, numéro 1821.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la Société à L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008589/21.

(110008856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.967.

*Extrait d'acceptation de la modification dénomination de l'adresse de la société*

(...)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de l'adresse où siège la société Sustainable Development Fund, SCA, SICAR, est la suivante:

6A, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Grand-duché de Luxembourg

(...)

Pour extrait conforme,

Référence de publication: 2011008598/17.

(110009132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Salus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.645.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 14 décembre 2010, LAC/ 2010/55963 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2010, acte n°549, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SALUS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008602/16.

(110009716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Bellivo S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Bellivo S à r.l.).**

**Capital social: EUR 5.833.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

Madame Hélène SCHORR, employée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Agissant en sa qualité:

De mandataire spécial de la Société à responsabilité limitée BELLIVO S à r.l., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.436,

Madame Hélène SCHORR est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil de Gérance, prise en sa réunion, en date du 28 septembre 2010;

Et,

De mandataire spécial de la société anonyme BELLIVO, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 57.656,

Madame Hélène SCHORR est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration, prise en sa réunion, en date du 28 septembre 2010;

Laquelle comparante agissant en cette qualité, a requis le notaire d'instrumentaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique reconnaît que les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), relatives à la procédure de fusion simplifiée, ont été accomplies:

(a) Publication le 25 octobre 2010 du Plan de Fusion (tel que défini ci-dessous) dans le Mémorial C numéro 2274, page 109.129,

(b) Dépôt des documents pertinents, requis par l'article 267 de la Loi de 1915, au siège social de la Société pendant un mois après la publication du Projet de Fusion au Mémorial C.

L'Associé Unique déclare qu'il a connaissance du Projet de Fusion relatif à la fusion de BELLIVO S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.436, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte par Maître André-jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1168 du 14 décembre 2001, avec la Société par absorption de BELLIVO, société anonyme suivant la procédure de fusion simplifiée (la "Fusion") prévue aux articles 278 et suivants de la Loi de 1915 ("Projet de Fusion") par la Société.

L'Associé Unique constate que la Fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1<sup>er</sup> août 2010 sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis des tiers.

L'Associé Unique note que le Projet de Fusion a été enregistré dans sa forme authentique par le notaire instrumentant, résidant à Luxembourg, le 19 octobre 2010, et, a été publié le 25 octobre 2010 au Mémorial C numéro 2274, page 109.129.

L'Associé Unique prend, en outre, acte de la Fusion, et note et approuve que, conformément au Projet de Fusion, la Fusion sera effective au 7 décembre 2010 entre les parties dans la mesure où un délai au moins d'un mois s'est écoulé depuis la publication du Projet de Fusion au Mémorial C comme prévu par l'article 9 de la Loi de 1915.

#### *Deuxième résolution*

Par l'effet de la fusion, toutes les actions émises par la société absorbée BELLIVO seront annulées lors de l'échange contre les parts nouvelles de BELLIVO S à r.l.

Par la fusion, la Société absorbante BELLIVO S à r.l. détiendra l'entière part de ses propres parts initiales.

L'Associé unique décide donc de diminuer le capital de BELLIVO S à r.l. d'un montant de 5.833.600,-EUR par annulation des 58.336 parts initiales d'un pair comptable de 100,-EUR chacune.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission des gérants et, par vote spécial, leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de changer le statut de la société et de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet à partir du 7 décembre 2010, conformément à ce qui était indiqué dans le plan de fusion, de procéder à la refonte des statuts de la société de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### **A. Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BELLIVO S.A.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'administrateur unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) représenté par six cent soixante-quinze mille neuf cent quatre (675.904) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## C. Administration

**Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, ou le cas échéant par un administrateur unique,

Le ou les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

**Art. 12.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur (lui) auront été conférés.

**Art. 13.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires**

**Art. 14.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

**Art. 17.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

#### **E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits**

**Art. 18.** L'année sociale commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. Le conseil ou l'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période de six ans:

a) Monsieur Gilles JACQUET né à Saint-Mard (Belgique) le 07 février 1964 et demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg;

b) Lux Business Management S à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Gerard VAN HUNEN, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 15 septembre 1967 et demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c) Lux Konzern S à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969 et demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) Est appelé aux fonctions de commissaire pour une période de six ans:

Co-Ventures S.A., ayant son siège au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et inscrite au R.C.S. sous le numéro B. 48.838.

### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société en vue d'y refléter les résolutions susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société.

### *Constatation*

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la Fusion signés par la Société et BELLIVO.

La réalité de l'existence du capital social a été prouvée au notaire instrumentant par des rapports datés du 3 novembre et 3 décembre 2010 établis par le réviseur d'Entreprise Agréé Marco Claude qui indique dans son dernier rapport que: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au mois au capital souscrit.»

Ces deux rapports ont été paraphés «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant pour être enregistrés avec le présent acte.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Schorr et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55486. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000622/249.

(110000003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Sarita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.379.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2010*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Monsieur MARIANI Daniele et Monsieur ROSSI Jacopo, 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

SARITA S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011008603/18.

(110009116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**NOC LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.562.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 novembre 2009*

Les mandats des administrateurs de catégorie B de Messieurs Karl LOUARN et Joeri STEEMAN (tous les deux demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à Luxembourg) sont renouvelés pour une durée de six ans. Le mandat d'administrateur de catégorie A de Madame Odile BALTHAZARD (demeurant 198, avenue Monjoie B-1180 Uccle) est renouvelé pour une période de six ans.

Monsieur Frédéric MONCEAU (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé à la fonction d'administrateur de catégorie B, pour une durée de six ans, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND, dont le mandat est arrivé à échéance.

Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme

Karl LOUARN / Frédéric MONCEAU

Administrateur cat. B / Administrateur cat. B

Référence de publication: 2011009629/21.

(110009968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 22 décembre 2010*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat Monsieur Romain THILLENS de sa fonction d'Administrateur de catégorie B et décide de le nommer à la fonction d'Administrateur de catégorie A.

Il exercera ce mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat Monsieur Harro Uwe CLOPPENBURG de sa fonction d'Administrateur de catégorie A et décide de le nommer à la fonction d'Administrateur de catégorie B. Son mandat de Président du Conseil d'Administration est confirmé.

Il exercera ce mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Patrick CLOPPENBURG, né à Vancouver (Canada) le 2 juillet 1982, demeurant à Freytagstr. 32, D-40237 Dusseldorf (Allemagne) à la fonction d'Administrateur de catégorie B. Il exercera ce mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III A.G.

Signature

Référence de publication: 2011009628/28.

(110010062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Mullendriesch, Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.556.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010 que:

L'Assemblée nomme administrateurs pour une durée de 6 ans:

*Catégorie A:*

- Monsieur Nico Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,
- Monsieur Marco Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,

*Catégorie B:*

- Monsieur Jean-Marc Kieffer, directeur ressources humaines, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen,
- Monsieur Jean Feyereisen, ingénieur civil E.P.A., demeurant à L-1952 Luxembourg, 19, rue N. et J. Lefèvre.

L'Assemblée nomme administrateurs-délégués pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Marco Rollinger, précité.
- Monsieur Nico Rollinger, précité

L'Assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 12/01/2011.

Référence de publication: 2011008494/24.

(110009013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 janvier 2011.*

En date du 6 janvier 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Joost Tulkens, salarié né le 26 avril 1973 à Someren au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- de nommer Bert Seerden, salarié né le 8 octobre 1969 à Smalingerland au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- de nommer Hille-Paul Schut, salarié né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Johan Lont
- Jan Scholts
- Johan Dejans
- Wilfred van Dam
- Richard Brekelmans
- Joost Tulkens
- Bert Seerden
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Anne Coenen

*Mandataire*

Référence de publication: 2011009643/33.

(110009722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 218.387.568,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

—  
EXTRAIT

Le mandat de gérant de M. Charles Crawford Stoops a pris fin le 10 janvier 2011.

M. George Redenbaugh, demeurant professionnellement au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, né le 4 décembre 1967 à Los Gatos, Californie (États-Unis d'Amérique), a été nommé gérant de la Société à compter du 11 janvier 2011.

Suite au transfert de siège social de la Société qui a eu lieu avec effet au 30 août 2010, les adresses de Laura Shesgreen et Peter Edmond Foulds, gérants de la Société, ont été transférées au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011009657/20.

(110009357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 janvier 2011.*

En date du 6 janvier 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Joost Tulkens, salarié né le 26 avril 1973 à Someren au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- de nommer Bert Seerden, salarié né le 8 octobre 1969 à Smalingerland au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- de nommer Hille-Paul Schut, salarié né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Johan Lont
- Jan Scholts
- Johan Dejans
- Wilfred van Dam
- Richard Brekelmans
- Joost Tulkens
- Bert Seerden
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Anne Coenen

*Mandataire*

Référence de publication: 2011009644/33.

(110009739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.003.316.035,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.309.

—  
EXTRAIT

Le mandat de gérant de M. Charles Crawford Stoops a pris fin le 10 janvier 2011.

M. George Redenbaugh, demeurant professionnellement au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, né le 4 décembre 1967 à Los Gatos, Californie (États-Unis d'Amérique), a été nommé gérant de la Société à compter du 11 janvier 2011.

Suite au transfert de siège social de la Société qui a eu lieu avec effet au 30 août 2010, les adresses de Laura Shesgreen et Peter Edmond Foulds, gérants de la Société, ont été transférées au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011009658/20.

(110009359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.